Arrêté relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles des représentants des usagers du Conseil de la Prépa des INP - Scrutin du 15 au 16 octobre 2026

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 le code de l'éducation et notamment les articles L711-1 et L713-1,
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment les articles 5 et 52,
Vu le règlement intérieur de La Prépa des INP de Toulouse INP et notamment les articles 3 et 4,
Vu la décision cadre pour l'organisation de scrutins électroniques à Toulouse INP en date du 1er février 2021 ;
Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 18 septembre 2026 relative à l'organisation des élections partielles des représentants des usagers du Conseil de la Prépa des INP - Scrutin du 15 au 16 octobre 2026 ;
Vu l'avis du comité électoral consulté le 18 septembre et le 6 octobre 2026,

DÉCIDE

Article 1 : Calendrier électoral

Les élections programmées du 15 au 16 octobre 2026 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 18 septembre 2026 susvisée se dérouleront du jeudi 15 octobre 2026 – 8h00, en continu jusqu'au vendredi 16 octobre 2026 – 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Conseil de la Prépa des INP

Collèges		Nom des listes	Nom des candidats
Usagers	1ère année	ANDRÉ Justine	ANDRÉ Justine *(titulaire)*
			PAYET Julien *(suppléant)*

Article 3 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 6 octobre 2026

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services



Olivier GLÉNAT